

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE VILLAGE DE SAUTEYRAS DU 16/12/2017

Présents : Mmes Desfrancois, Kerdraon, Stelly, Gazagnes, Veyssiere, Kieffer, Mme et M. Robin, Mme et M. Bonnemoy, Mme et M. Soulier, Mme et M. Schaub, M. Jestin, M. Maisonobe, M. Follet, M. Boyer, M. Pranal

Excusés : Mmes Montbel, Gourjon, Ferreboeuf, Planeix

Ouverture de la séance à 10 heures.

Un tour de table permet d'accueillir et de connaître les nouveaux participants.

Les points abordés et informations donnés par Madame Desfrancois reprennent ceux du compte-rendu de la réunion du 18 /03/2017 dont certains gardent toute leur actualité.

Rue Beau Site

- L'arrêté de péril pris par Monsieur le Maire qui nous a été communiqué fixe l'interdiction de circulation dans la rue Beau site le long du mur, réalisé par Mme et M. PLANEIX DUFOUR, jusqu'à la mise en sécurité de la voie communale.

Mme et M. ROBIN, dont la propriété se trouve dans le périmètre interdit d'accès, n'en ont pas été informés personnellement et se sont trouvés confrontés à l'impossibilité d'accéder à leur propriété.

Les riverains s'interrogent : quand l'expertise diligentée par l'assureur permettra-t-elle de quantifier le risque et de mettre en œuvre la protection suffisante pour permettre l'accès chez eux à Mme et M. ROBIN et un minimum de passage sécurisé pour les piétons et les automobiles ? Le comité de village compte sur l'autorité de M. le Maire pour obtenir les conclusions du rapport dans un bref délai.

Le mail du 19/12/2017 de Mme DESFRANCOIS nous a depuis, fait connaître les informations recueillies auprès du secrétaire de mairie : « *l'expert a indiqué que le mur allait être étayé avec des triangles puis il sera conforté avec des tirants* ». A ce jour, l'étayage a été réalisé et une circulation alternée avec un sens de priorité a été mise en place avec la signalisation nécessaire.

- L'emplacements des poubelles prévu dans le haut de la rue Beau Site, n'a pas été réalisé. L'entreprise détentrice du marché est mise en demeure d'effectuer les travaux faute de quoi, un autre entrepreneur sera mandaté.
- Les ralentisseurs prévus seront installés prochainement (quand ?) à titre de test à 2 emplacements dans la rue Beau Site (entre les no 13 et 15 et vers le 7 de la rue). Certains riverains s'expriment contre ces installations qui sont susceptibles d'apporter des nuisances sonores. Le test devrait permettre de vérifier ce point.
- Le problème du stationnement devant la propriété DOMAS sera vu directement avec les riverains.
- Les panneaux indicateurs de rue Beau Site et de l'Impasse Beau Site ont été posés à ras du sol suite à la dépose des poteaux télégraphiques. Les riverains réclament qu'une pose à une hauteur correcte soit réalisée par les services de la mairie.
- Les riverains reviennent sur la question de l'élagage « barbare » opéré rue beau site qui a laissé les abords la rue non seulement affreux mais aussi dangereux pour les promeneurs. Le travail a été sous-traité et dorénavant les services techniques de la mairie s'en chargeront. Les riverains demandent à être informés lorsque cela aura lieu afin d'agir éventuellement de façon préventive.

Chemin de Tessignou

- Les odeurs pestilentielles provenant des bouches d'égout persistent malgré les demandes répétées de riverains à la mairie d'intervenir. En relation avec ce problème, certains émettent des inquiétudes avec l'arrivée des 7 nouvelles maisons du lotissement en cours de réalisation.
- Toujours en relation avec la construction du lotissement et en vue de l'augmentation probable du trafic, un sens unique de circulation s'imposera-t-il à court terme sur le chemin de Tessignou ?

Boulevard du Lac

- Perspective de réalisation avant l'été : le « bateau » devant la zone d'accès à la rampe handicapés.
- Une étude départementale et communale doit démarrer et portera sur la voirie depuis le rond point des « 13 vents » jusqu'à la mairie d'Aydat. Elle abordera des aspects tels que la limitation de vitesse, le stationnement, la réfection et la protection des trottoirs avec des poteaux métalliques (sur ce point une urgence est signalée par les riverains qui craignent que l'étude ne recule la réalisation réclamée depuis longtemps).

- Question sur l'éclairage le long du boulevard : les riverains souhaiteraient disposer de l'allumage d'un lampadaire sur trois tout le long plutôt qu'une alternance d'une zone avec un éclairage complet et d'une zone éteinte.
- Les riverains reviennent sur la question de la fermeture continue de la zone de la base nautique qui permet de marcher le long du lac. C'est une question récurrente : des horaires d'ouverture sont affichés mais ne sont pas appliqués et le passage n'est plus possible. Il est proposé de supprimer l'affichage !
- Il subsiste toujours un non respect de la charte graphique et une non réponse aux attentes, dans le secteur du Chadelas. Les services du département sont responsables de la dépose des panneaux sauvages et de l'imposition de l'élagage des branches d'arbres surplombant la route aux propriétaires défaillants. Or rien n'est fait.
- Les riverains de l'établissement la Cocotte bleue ont constaté cet été une baisse des nuisances signalées lors de la précédente réunion. En revanche, l'exploitation du camping du Chadelas a créé cet été des nuisances sonores.
- M. Maisonobe se plaint une nouvelle fois du glissement de son terrain occasionné par des travaux sur une parcelle communale située au dessus de sa parcelle.

Chemin de Papianilla

- En été, les poubelles en bas du chemin deviennent insuffisantes du fait de la proximité du camping et du marché nocturne. Il est dès lors vivement souhaité par les riverains que des poubelles soient aussi présentes à l'intérieur du camping pour les résidents et que des poubelles supplémentaires soient présentes à cette période.

Informations sur la commune

- Extension de l'aire camping-car en cours de travaux.
- Permis de construire de la maison médicale face à la pharmacie en cours de réalisation.
- Etude globale d'amélioration, d'aménagement et d'évolution de l'Espace Loisirs avec en particulier l'intégration d'un système de régulation des émissions sonores, point pour lequel M. FOLLET propose ses compétences, pour avis techniques sur les propositions des entreprises qui seront consultées.

L'un des premiers travaux porte sur l'agrandissement du mur d'escalade.

- La construction de 4 relais de desserte de la fibre optique début 2018 à Aydat permettra les branchements privés, qui seront à la charge des particuliers.
- La communauté de communes MOND'ARVERNE augmentera le nombre de poubelles sur l'enceinte de la base nautique, complétera la signalisation pour les déjections canines, réalisera une fresque murale sur le mur de l'OT, restaurera les barbecues, fera réaliser des panneaux didactiques sur la faune et la flore du lac, interdira la nourriture aux canards.
- Les riverains demandent que les toilettes de la plage restent ouvertes lorsque l'OT, la base nautique et les restaurants sont fermés.
- Toujours pas de décision prise concernant l'installation de toilettes sèches au bout lac vers les ânes.
- M. SOULIER demande s'il sera enfin possible de connaître la convention d'usage passée entre la commune et la communauté de communes des CHEIRES ainsi que l'avenant avec MOND'ARVERNE pour l'exploitation commerciale de la base nautique sur les terrains de la section de Sauteyras devenus, depuis le premier mandat de M. LEPETIT, terrains communaux par décision préfectorale ?

Questions supplémentaires

- Le comité de village souhaite que les services techniques déposent à nouveau de la pouzzolane aux endroits habituels de Sauteyras, et en particulier rue Beau Site et chemin de Tessignou qui deviennent très glissants lors des chutes de neige.

La Présidente lève la séance à 11 h 50 en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Secrétaire

Les Co Présidentes

Si vous recevez ce document dans votre boîte à lettres et si vous disposez d'une adresse internet, vous serez bien aimable d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : corinne.kerdraon@orange.fr. Vous recevrez ainsi ce document par internet, ce qui économise du papier et de l'encre, et fait gagner du temps aux personnes qui se chargent de distribuer bénévolement ce compte-rendu.